

Bruxelles le 5 janvier 1965

Je soussigné Père Paul VEREERTBRUGGHEN, curé de la paroisse de Stanleyville (Notre Dame), certifie que Mr. Marco PENEFF né à Etterbeek le 13 fevrier 1933 fils de M. Peneff et R. Dubois (Marco Peneff tué à Stanleyville le 24/II/64) a épousé religieusement devant moi-même et à Stanleyville Melle. ZOLL Michèle née à Etterbeek le 12/8/1940 et fille de Mr. A.ZOLL et A. PYCARELLE, le 19 mai 1962.

Je certifie que ce mariage religieux a précédé le mariage civil qui a eut lieu le 21 juillet 1962 à Stanleyville.

Témoins du mariage religieux: Mrs. Roger Neven & Alain Peneff
Témoins du mariage civil : Mrs. A. Maliakas & Alain Peneff

Je certifie également que sont issus de ce mariage les enfants jumeaux un fils Patrick et une fille Annick nées le 15 décembre 1963 et baptisés par moi-même le 25 janvier 1964.

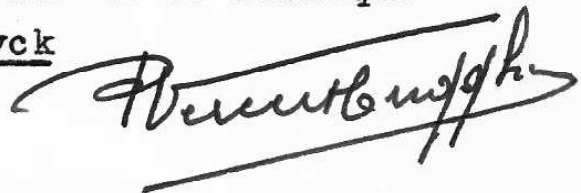
Parrain et Maraine de PATRICK : Mr. A. ZOLL et Mme. R. PENEFF

Parrain et Maraine de ANNICK : Mr. M. PENEFF & Mme. A. ZOLL

Fait de bonne foi et certifié sincère et véritable et conforme

Père Paul Vereertbrugghen
25, Rue de la Fabrique
Opwyck

Stanleyville
B.P. 505.



Du présent document deux copies ont été remises.



Costen van de wettiging der handtekening
van Vereertbrugghen Paul
OPWYCK, 11.1.1965

Voor de burgemeester, (of) Voor de
ambtenaar van de burgerlijke Stand.
De gemeentebeambte gemachtigd
krachtens de wet van 2. juli 1954

